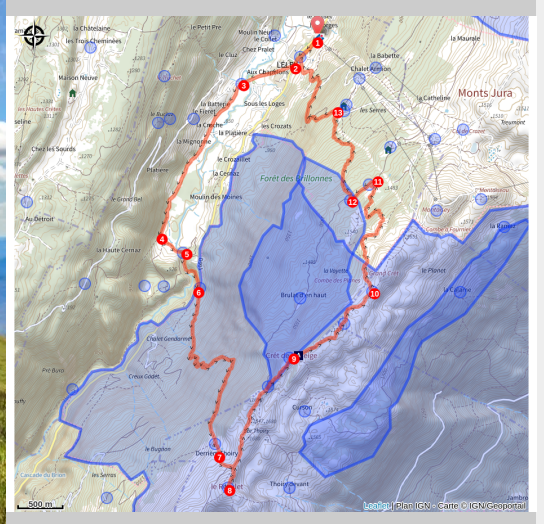


Les hauts sommets depuis Lélex

Pays de Gex



(Juliette Thévenard)



Accessible du 1 avril au 30 novembre, sous réserve de non enneigement.

Ce tour propose un parcours varié, et exigeant, depuis les rives de la Valserine jusqu'aux plus hauts sommets du Jura. Un sublime panorama s'étend sur les Alpes, le Léman et les montagnes jurassiennes, s'offrant aux randonneurs dans un cadre préservé.

Chiens interdits en Réserve Naturelle

Le chemin débute depuis le village de Lélex et part en direction du Pont de la Fruitière et du Niaizet. Il se poursuit en longeant la Valserine en fond de vallée et passe par sa tourbière. Une

Infos pratiques

Pratique : Randonnée

Durée : 7 h 30

Longueur : 16.3 km

Dénivelé positif : 1071 m

Difficulté : Très difficile

Type : Boucle

Thèmes : Faune - Flore, Forêt, Géologie, Histoire et Patrimoine, Pastoralisme et Agriculture, Paysages

flore remarquable y pousse aux beaux jours. L'entrée en Réserve naturelle se fait avant d'entamer l'ascension des Monts Jura et du Reculet (1719m). Une croix de 1600 kg y fut hissée en 1892 par quatre habitants de Thoiry. Le sentier se poursuit jusqu'au Crêt de la Neige, point culminant du massif, à 1720m. Avant de redescendre dans le village de Lélex, remarquez aux abords du sentier les vestiges d'anciennes constructions, qui témoignent de l'activité humaine dans les Monts Jura et de sa tradition alpagiste.

Itinéraire

Départ : Lélex - Office de tourisme

Arrivée : Lélex - Office de tourisme

Balisage :  GR®  PR®

(1) Depuis **l'office de tourisme**, suivre le balisage jaune, puis partir sur la gauche en direction de la **VIELLE CHAPELLE**, Les deux routes à sens unique convergent vers cette intersection, que l'on vienne par la route du haut ou par celle du bas. Après être passé devant plusieurs commerces, poursuivre jusqu'à ce que la route redevienne à double sens, puis prendre la deuxième route à droite.

(2) À partir de cet endroit, suivre le GR® (balisage rouge et blanc) et descendre le long de la Route du Frênet. Passer à gauche de la ferme du Chapelon, du Chalet Louis Marchand, puis des terrains de tennis, avant d'atteindre **le Pont de la Fruitière**.

(3) Juste après avoir traversé la Valserine, prendre à gauche en direction du **NIAIZET**. La première partie du trajet se fait sur une route qui devient ensuite un chemin blanc après le passage sous une sapinière. Longer une maison et une tourbière, puis continuer jusqu'au bout de la combe où une intersection avec banc est visible.

(4) Quitter le GR® en prenant à gauche et poursuivre sur le PR balisé en jaune pour traverser **le Pont du Niaizet**.

(5) Juste après le pont, prendre le sentier sur la droite. Il longe brièvement le cours d'eau avant de grimper progressivement et de déboucher sur la route départementale.

(6) Traverser la route et rejoindre le terre-plein en face. C'est ici que commence le **chemin des 32 Contours**. Un monolithe se dresse sur la gauche à côté d'un panneau d'information. Suivre la direction du **RECULET**. Dès cet instant, la montée devient plus exigeante : le chemin se rétrécit pour devenir un sentier en lacets qui

serpente à travers les arbres. En moins de 3 km et 700 m de dénivelé positif, atteindre une nouvelle intersection après être sorti de la forêt dans les hauts alpages. Une vue superbe sur la Valserine et le Crêt de Chalam se dévoile.

(7) Arrivé à **Thoiry-Derrière**, poursuivre l'ascension en direction de **la Croix du Reculet**, bien visible depuis ce point. Les derniers mètres de dénivelé se font au son des clarines. Le sentier contourne l'arrière d'une cabane en pierre, rejoint rapidement la crête et récupère le GR®. Prendre à droite en direction du **RECULET** (1 719 m), le deuxième plus haut sommet du massif du Jura.

(8) Profiter de la vue panoramique à couper le souffle. Reprendre le même chemin sur environ 200 m, puis poursuivre sur la crête en direction du **CRÊT DE LA NEIGE**. Le sentier commence par une large piste qui se transforme rapidement en sentier plus étroit. En partant sur la gauche, les ruines d'un ancien village d'alpage apparaissent. Le sentier passe ensuite sur la droite et entame l'ascension vers le point culminant du massif du Jura, en longeant des pins crochets.

(9) **Le Crêt de la Neige (1 720 m)** domine le bassin lémanique et la vallée de la Valserine. Profiter du paysage marqué par des cavités, failles et canyons, témoins d'une géologie mouvementée. Continuer sur la crête en suivant un profil vallonné. Le sentier devient plus escarpé, mais sa continuité naturelle mène à la prochaine intersection.

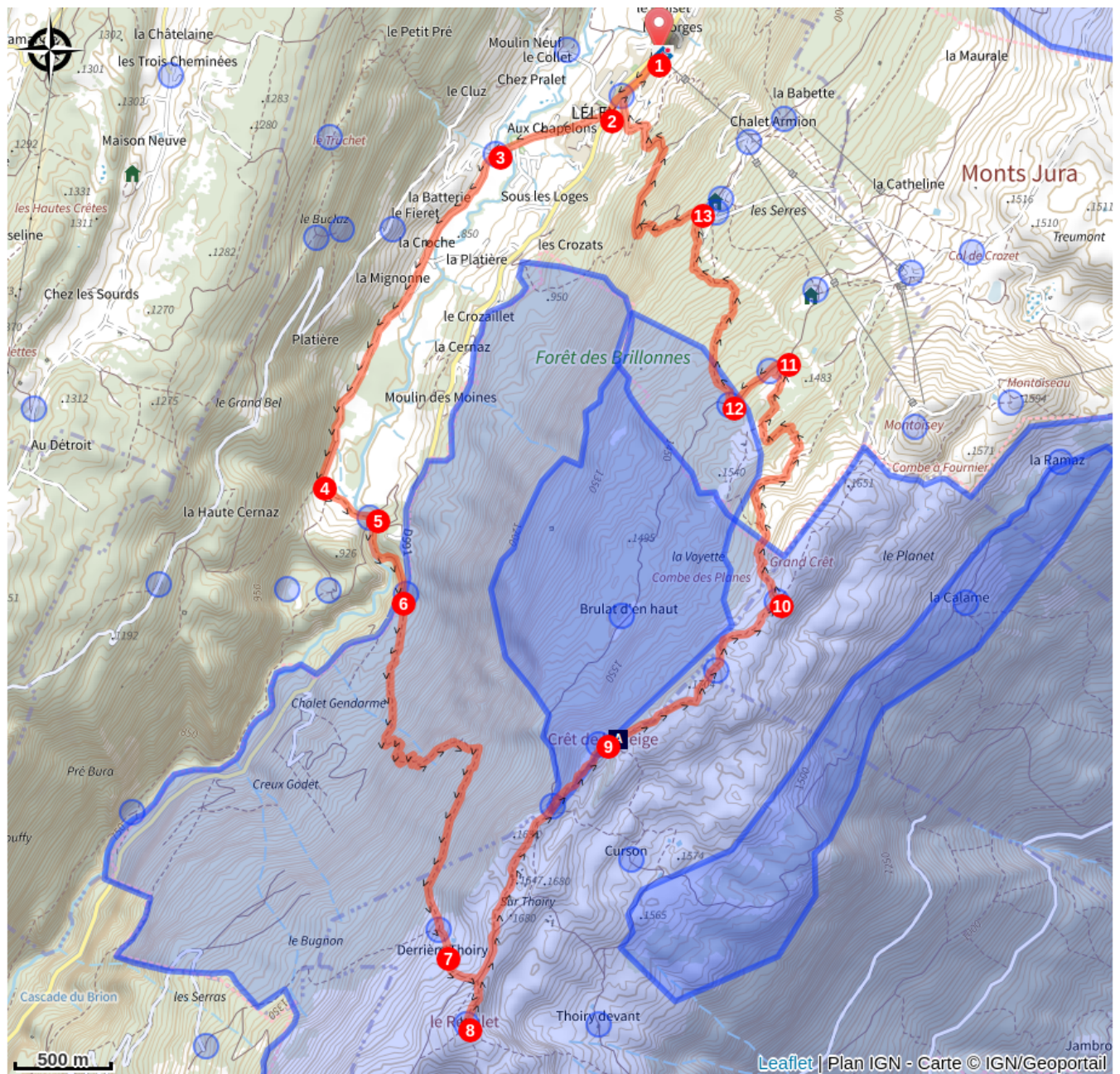
(10) À l'embranchement Sous le Crêt, la descente vers Lélex commence. Toujours sur le GR®, les premiers centaines de mètres sont bien pentus. Ensuite, le sentier longe un cirque, traverse une jolie combe, puis entame une nouvelle descente soutenue à travers un sous-bois. Il débouche sur **la Combe des Voyettes**, puis passe à gauche d'une ruine avant d'arriver sur un chemin blanc au lieu-dit **Les Brillones d'en Haut**.

(11) Quitter le GR® en prenant à gauche, direction **BRULATS-FRESY**, sur un sentier balisé jaune. Les premiers centaines de mètres sont faciles, mais un sentier descendant à droite s'engage rapidement dans une zone de quiétude. Il serpente entre les arbres et descend rapidement jusqu'au prochain point de passage.

(12) À l'intersection **du Ratou**, retrouver le GR® et poursuivre la descente sur la gauche. C'est ici que la pente devient la plus raide. Le parcours alterne entre chemin blanc et sentier, traverse à deux reprises la piste de ski alpin verte du Fieret, puis arrive aux premiers pâturages de Lélex.

(13) Poursuivre vers le village en rejoignant les premières maisons. Pour retourner à **l'office de tourisme**, prendre à droite et longer les commerces.

Sur votre route...



Dans le bal des fleurs, la Gentiane
jaune (A)

Le Crêt de la Neige (B)

Toutes les informations pratiques

⚠️ Recommandations

Vous traversez une zone de quiétude de la faune sauvage sur le secteur du Crêt de la Neige.

L'utilisation du GR est tolérée pendant la période de fermeture de la zone, à condition de rester strictement sur le chemin balisé.

Le chemin des 32 contours, qui monte du Plat des Menues au Reculet, est exigeant. Mieux vaut l'emprunter à la montée plutôt qu'à la descente.

► Avant de partir :

- Se renseigner sur la météo générale et locale en s'assurant de l'absence de précipitations
- S'informer sur la marche d'approche, hauteur de l'itinéraire, temps de parcours, réchappe possible (carte IGN, GPS, topo-guide, etc...)
Évaluer les risques possibles en se renseignant auprès de professionnels de montagne, refuge, gîtes
- S'informer un proche de votre objectif et le recontacter en cas de changement : horaires départ et retour, nombre de participants avec le numéro de téléphone de chacun, véhicule(s), parking
- Éviter de partir seul, utiliser un matériel conforme à la pratique de l'activité, réglé et en bon état, lampe frontale, trousse de secours complète, couverture de survie, etc.
- En cas de problème, appelez le **112** (numéro d'urgence européen).

Le chien de protection protège les troupeaux. Son rôle est de dissuader les intrus et grands prédateurs (loup, lynx...). Élevé parmi les animaux du troupeau dès son plus jeune âge, il apprend à les protéger en permanence.

Avant de partir, identifiez les zones de pâturages sur Pasto Kesako : [où se trouve les chiens de protection.](#)

Voici les bons gestes à adopter lorsque vous rencontrez un chien de protection :

- Gardez vos distances et contournez les troupeaux si possibles
- En cas de rencontre : arrêtez-vous, parlez-leur tranquillement pour les rassurer
- adoptez des gestes calmes, sans leur tourner le dos.

Si vous êtes inquiets, ne laissez pas venir les chiens au contact : placez un objet (sac à dos, veste...) entre eux et vous. Les chiens prennent ainsi contact avec vous au travers de cet objet qui fait écran de protection, le but étant de vous rassurer en les gardant à distance.

Ne courez pas, enlevez vos écouteurs afin d'entendre les aboiements du chien.

Zones de sensibilité environnementale

Au cours de votre itinéraire, vous allez traverser des zones sensibles en rapport avec la présence d'une espèce ou d'un environnement spécifique. Dans ces zones, un comportement approprié permet de contribuer à leurs préservations. Pour plus d'information, des fiches sont disponibles pour chaque zone.

Réserve naturelle nationale de la Haute-Chaine du Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : **Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura**

135, rue de Genève

01170 GEX

Tél : 04 50 41 29 65

E-mail : contact@rnn-hautechainedujura.fr

Site : <https://www.rnn-hautechainedujura.fr>

Accueillant au fil des saisons à la fois promeneurs, professionnels (alpagistes, forestiers, etc.) et naturalistes, cette Réserve est un territoire accessible où de nombreux usages cohabitent. Pour assurer la pérennité de cet espace sensible et des pratiques qui s'y déroulent, il convient de respecter la réglementation en vigueur : Sont interdits :

- **les chiens même tenus en laisse,**
- **la cueillette des fleurs et la collecte de fossiles ou et de minéraux,**
- **le feu,**
- **l'usage d'instrument sonore,**
- **l'abandon de déchets,**
- **le camping.** Toutefois le bivouac, sans abri (sauf en cas de nécessité absolue : conditions météorologiques et sécurité de la personne notamment), pendant les créneaux horaires de 19h00 le soir à 9h00 le matin, pour une seule et unique nuitée par site, à une distance maximale de vingt mètres des sentiers balisés autorisés, en dehors des alpages occupés par le bétail, est toléré.

L'ensemble de la réglementation est consultable ici :

<https://www.rnn-hautechainedujura.fr/reglementation/>

Par ailleurs, sept Zones de quiétude de la faune sauvage, actives du 15 décembre au 30 juin (exception faite de la ZQFS des Platières, active du 15 décembre au 15 mai), interdisent de sortir des sentiers de randonnée balisés spécifiquement pour cette période de l'année.

Zone de quiétude de la faune sauvage Les Brûlats

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : **Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura**

135, rue de Genève

01170 GEX

Tél : 04 50 41 29 65

E-mail : contact@rnn-hautechainedujura.fr

Site : <https://www.rnn-hautechainedujura.fr/reglementation/>

Zone de quiétude de la faune sauvage dans la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura.

Du 15 décembre au 30 juin, il est interdit de sortir des sentiers de randonnée spécifiquement balisés pour cette période, et quelque soit la pratique de la randonnée : à pied, en raquettes à neige ou à ski.

Vous pouvez télécharger l'arrêté préfectoral en cliquant [ici](#).

Ensemble contribuons à la protection de la nature.

(Le non-respect de cette réglementation est soumis à des peines judiciaires pouvant aller jusqu'à 450€.)

Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

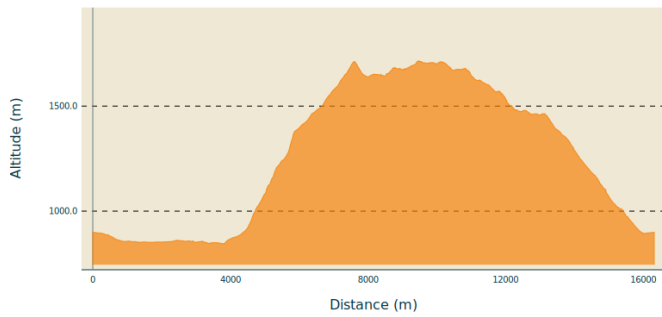
www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétrás est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentué, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

Profil altimétrique



Altitude min 845 m
Altitude max 1715 m

Transports

[La ligne A53](#) depuis Bellegarde-sur-Valserine

Accès routier

Depuis Chézery-Forens par la D991 18 min (12,4 km)

Depuis Mijoux par la D991 - 11 min (8,6 km)

Parking conseillé

Centre de Lélex

Lieux de renseignement

Office de Tourisme Pays de Gex Monts
- Jura - bureau d'information
touristique de Gex
118 rue des terreaux, 01170 Gex
contact@paysdegex-tourisme.com
Tel : 0450280916
<https://www.paysdegex-montsjura.com>

Office de Tourisme Pays de Gex Monts
- Jura - bureau d'information
touristique de Lélex
435 rue des Monts Jura, 01410 Lélex
contact@paysdegex-tourisme.com
Tel : 0450280916
<https://www.paysdegex-montsjura.com/>

Office de Tourisme Pays de Gex Monts
- Jura - bureau d'information
touristique de Mijoux
rue Royale, 01410 Mijoux
contact@paysdegex-tourisme.com
Tel : 0450280916
<https://www.paysdegex-montsjura.com/>

Office de Tourisme Pays de Gex Monts
- Jura - bureau d'information
touristique du col de la Faucille
Coeur de station, 01170 Gex
contact@paysdegex-tourisme.com
Tel : 0450280916
<https://www.paysdegex-montsjura.com/>

Sur votre route...

Dans le bal des fleurs, la Gentiane jaune (A)

Caractéristique de ces milieux, la Gentiane jaune ou grande gentiane vous accompagnera tout au long de cette randonnée. Un détail amusant: écrasez entre vos doigts les fruits de la Gentiane, reconnaissez-vous cette odeur? C'est celle des petits pois.



Le Crêt de la Neige (B)

Le Crêt de la Neige est le plus haut sommet du massif du Jura. Il culmine à 1 720 m d'altitude.

Depuis le sommet, le panorama est grandiose, avec une vue sur tout le bassin lémanique, la chaîne des Alpes et le Mont-Blanc, et de l'autre côté sur le Haut-Jura, la vallée de la Valserine et la Haute Chaîne du Jura.

Crédit :